IDF/GTP/GAT/MO/006 Version N°4
Date de diffusion : 01/04/2021
Ancienne référence : M-928

17.1 - Gérer les transports (consommables, PSL, réactifs,...)

CONSIGNES AUX CHAUFFEURS TRANSPORTANT DES PRODUITS BIOLOGIQUES

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Validation AQ

Destinataires pour mise en œuvre
- Service Logistique - Chauffeurs des sociétés externes

Modification : - Refonte du document, changement de titre

Documents associés

Titre du document	Référence
Transport des produits sanguins et tubes par un prestataire extérieur	IDF/GTP/GAT/PR/002
Utilisation de la Fiche de transport	IDF/GTP/GAT/MO/007
Fiche de transport des produits sanguins labiles ou des échantillons	IDF/GTP/GAT/FO/015
Fiche de transport de produits biologiques d'origine humaine à usage thérapeutique	IDF/PTC/FO/002
Conduite à tenir en cas d'accident du travail	IDF/GRH/GCS/PR/001
LAVAGE DES YEUX ET/OU DESINFECTION D'UNE BLESSURE CUTANEE	IDF/ENV/SEC/MO/001
Liste des médecins du travail	IDF/GRH/GCS/FI/001
INSTRUCTIONS DESTINÉES AUX CHAUFFEURS EXTERNES À L'EFS IDF	IDF/GTP/FI/010
Sac d'Intervention pour véhicule, premiers secours et déversement accidentel de produits biologiques	IDF/ENV/HSP/FO/005

1. Principe

Ce mode opératoire a pour principe de décrire les consignes que doit connaître un chauffeur (interne à l'EFS ou d'une société externe) qui transporte des produits sanguins labiles, des échantillons ou des produits biologiques. Les consignes visent à garantir la bonne conservation et l'intégrité de ces produits ainsi que le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le personnel et l'environnement.
Il est applicable à tous les transports de PSL homologues et autologues : matière première (sang total, plasma, plaquettes et tubes échantillons), produits finis (CGR, PFC et plaquettes, MCGST) et tubes échantillons ainsi qu'aux produits biologiques (tissus, cellules souches,…).

2. Personnel

Toute personne formée à cette tâche à transporter des PSL/produits biologiques dans un véhicule réservé à cet effet. Il existe une liste du personnel affecté au transport des PSL.
Le personnel doit recevoir une formation initiale et une formation continue.
Un médecin du travail est informé de la nature des risques encourus par ce personnel.

3. Matériel, consommables et locaux

Colis :
L'emballage comprend au minimum un conditionnement primaire (poche, tube ou paillette) et un emballage intermédiaire servant à l'acheminement des produits ainsi que les documents y afférant.

Fiche de transport :
Document à en tête EFS Ile de France assurant la traçabilité des transports effectués en interne et en externe. L'établissement expéditeur (et uniquement lui):

- remplit autant de Fiches de Transport que d'emballages extérieurs,
- Insère ce document dans l'emplacement prévu à cet effet sur chaque emballage extérieur.

Lettre de Voiture :
Document, émanant du prestataire avec l'entête de la société de transport, qui sert à assurer la traçabilité des transports de PSL effectués par un prestataire externe.

Sac d'intervention pour véhicule, premiers secours et déversement accidentel produit biologique
Cf IDF/ENV/HSP/FO/005

4. Hygiène et sécurité

La trousse contenant tous les produits nécessaires au traitement d'un incident doit être présente dans chaque véhicule de transport de PSL.
Ce mode opératoire doit être présent dans tous les véhicules de collecte et d'approvisionnement de PSL.

5. Contenu

5.1 Enlèvement du conteneur par le chauffeur

Les produits sanguins/biologiques ont été emballés par le personnel et dans les locaux de l'établissement de transfusion.
Un colis est impérativement accompagné de la Fiche de transport dûment remplie et placée sur le conteneur dans l'emplacement prévu à cet effet.
=> Dans le cas d'un transport par un prestataire extérieur, en plus de la fiche de transport (IDF/GTP/GAT/FO/015 ou IDF/PTC/FO/002), le chauffeur doit apposer son nom, l'heure d'enlèvement et le numéro d'immatriculation de son véhicule sur la lettre de voiture. Il s'assure que l'expéditeur a apposé son cachet, nom et signature et contre signe la lettre de voiture lorsque des réserves y ont été portées

5.2 Transport

Avant le transport, le chauffeur vérifie que son véhicule a été nettoyé correctement. Si cela n'est pas le cas, il doit lui-même y apporter une action curative immédiate.
Les conteneurs doivent impérativement être placés dans la zone de chargement du véhicule.
Pendant le transport, les portes de la zone de chargement doivent être verrouillées.
Pendant le transport aucun conteneur ne doit être ouvert à l'exception de 2 cas :
- Contrôle de police avec demande d'ouverture de colis
- Contrôle de douane avec demande d'ouverture de colis

En cas d'arrêt, le chauffeur verrouille l'ensemble des portes de son véhicule afin de se prémunir contre tout déchargement illégal ou vol de produits transportés.

5.3 Livraison

Le chauffeur livre le conteneur à l'adresse indiquée sur la Fiche de transport.
Il inscrit sur la Fiche de transport la date et l'heure de livraison, son nom et appose sa signature.
=> Dans le cas d'un transport par un prestataire extérieur, en plus de la fiche de transport (IDF/GTP/GAT/FO/015 ou IDF/PTC/FO/002), le chauffeur doit apposer son nom, l'heure de livraison sur la lettre de voiture. Il s'assure que le destinataire a apposés son cachet, nom et signature et contre signe la lettre de voiture lorsque des réserves y ont été portées.

5.4 Dispositions à prendre lors de tout incident

- 5.4.1 Remontée immédiate de l'information

Quel que soit le type d'incident (dommages, ouverture…), le chauffeur doit prévenir immédiatement le service Expéditeur inscrit sur la Fiche de transport. Celui-ci préviendra si nécessaire le service Destinataire. Le service Expéditeur pourra être amené à rappeler au chauffeur les consignes à suivre et à lui donner des consignes particulières.
Le chauffeur doit noter impérativement sur la Fiche de transport le type d'incident survenu et si le ou les colis ont été ouverts.

- 5.4.2 Premiers gestes en cas d'exposition d'une personne au sang

Si le chauffeur a accès à un point d'eau sur un site proche :
- Nettoyer la zone lésée à l'eau et au savon au moins 3 minutes et rincer
- Désinfecter la plaie avec le dakin en respectant un temps de contact de 10 minutes (IDF/ENV/SEC/MO/001)

Si le chauffeur est éloigné d'un site, il peut dans un premier temps s'adresser à un pharmacien pour rincer abondamment la plaie et faire une première désinfection avant de se rendre sur le site le plus proche.

En cas de projection dans les yeux, utiliser le sérum physiologique en versant la dose de liquide dans l'œil.

Puis :

➢ Si le chauffeur est salarié de l'EFS :

- Prendre un conseil médical le plus rapidement possible auprès du médecin « référent » dont dépend le chauffeur. Celui-ci évaluera les risques (IDF/GRH/GCS/PR/001).
- En cas d'absence de médecin référent, contacter le médecin du travail le plus rapidement possible (IDF/GRH/GCS/FI/001). Celui-ci évaluera les risques, fera le suivi sérologique si nécessaire et proposera éventuellement un traitement prophylactique.
La liste des médecins référents est disponible auprès des cadres dont il dépend. Il s'agit de médecin exerçant aux urgences et assurant donc une permanence 24H/24 (IDF/GRH/GCS/PR/001).
- Déclarer l'accident du travail au plus tard dans les 48 heures à la Direction des Ressources Humaines.

➢ Si le chauffeur est salarié d'un prestataire extérieur :

- Prendre un conseil médical le plus rapidement possible auprès du médecin du travail de la société dont dépend le chauffeur. Celui-ci évaluera les risques, fera le suivi sérologique si nécessaire et proposera éventuellement un traitement prophylactique.

• 5.4.3 Mesures à prendre en cas de détérioration d'un conteneur

- Mettre des gants à usage unique
- Absorber le liquide avec un papier absorbant et le jeter dans une poubelle à déchets contaminants
- Noter le(s) numéro(s) des poches/produits souillé(e)s ou détérioré(e)s, ou des tubes sur la fiche de transport (IDF/GTP/GAT/FO/015 ou IDF/PTC/FO/002) pour en avoir la traçabilité
- Les mettre ensuite dans un sac plastique isolant, double, afin de les isoler pour le retour sur le plateau technique
- Neutraliser les endroits souillés (véhicule et/ou conteneur) par une désinfection avec une chiffonnette imprégnée de détergent désinfectant que l'on jettera dans la poubelle à déchets contaminés.

Quel que soit le type d'incident, le chauffeur d'un prestataire extérieur doit se référer aux procédures internes applicables au sein de la société dont il dépend.

Acteurs	Actions	D.A.
Chauffeur interne et externe	Enlèvement du conteneur	
Chauffeur interne et externe	Dater et signer la fiche de Transport	IDF/GTP/GAT/FO/015 Ou IDF/PTC/FO/002
Chauffeur interne et externe	Placer la fiche de transport sur le conteneur	IDF/GTP/GAT/FO/015 Ou IDF/PTC/FO/002
Chauffeur interne et externe	Transport par chauffeur interne ? Non → Renseigner la lettre de voiture (Chauffeur externe)	
	Oui	
Chauffeur interne et externe	Transport du conteneur	
	Incident ? Non → Renseigner la fiche de transport	
	Oui	
Chauffeur interne et externe	Prévenir service expéditeur	
	Accident corporel / Accident matériel	
Chauffeur interne et externe	Nettoyer la zone lésée → Désinfecter → Pansement	IDF/ENV/SEC/ MO/001
Chauffeur interne et externe	Noter le N° des poches ou tubes détériorés → Confiner dans un sac plastique → Placer dans une poubelle à déchets contaminants → Neutraliser les endroits souillés → Eliminer déchets dans la poubelle	
Chauffeur interne et externe	Poursuivre le transport ? Non → Demande de secours ou procédure de dépannage	
	Oui	
Chauffeur interne et externe	Renseigner la fiche de transport	IDF/GTP/GAT/FO/015 Ou IDF/PTC/FO/002
Chauffeur externe	Transport par chauffeur interne ? Non → Renseigner la lettre de voiture	
	Oui	
Médecin référent et médecin du travail	En cas d'accident, suivre la procédure à tenir en cas d'accident avec exposition au sang	IDF/GRH/GCS/ PR/001
Destinataire	PSL transporté	